Compte rendu de la séance du 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit le mardi 10 avril à 20H30, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la président de M. Lionel FILET Maire.

Etaient présents :

Monsieur Lionel FILET, Monsieur Lionel LACOMBE, Madame Josiane RECLUS, Madame Séverine HIVERT, Monsieur Claude BECQUET, Monsieur Yanni CAM, Madame Brigitte CLEMENT, Madame Nadine GOURDON

Absents :

Monsieur Denis BRESIL, Monsieur Jean-Pierre LAOUILLAOU

Réprésentés :

Monsieur Philippe COLLAS par Madame Séverine HIVERT, Monsieur Geoffrey ROBERTS par Monsieur Lionel FILET, Madame Ghislaine LAVANDIER par Madame Josiane RECLUS

Secrétaire(s) de la séance : Nadine GOURDON

Ordre du jour:

2018_019 Vote du compte administratif commune
2018_020 Affectation du résultat de fonctionnement Commune
2018_021 Vote du compte de gestion Commune
2018_026 Taxes locales 2018
2018_022 Vote du budget primitif Commune
2018_027 Frais de fonctionnement Ecole Publique Marie-Claude SERRES Communes Fraisse et Monfaucon
2018_028 Participation aux frais de fonctionnement Ecole Privée St Jospeh sous contrat d'association
2018_035 Vote du compte administratif Assainissement
2018_025 Affectation du résultat de fonctionnement Assainissement
2018_024 Vote du compte de gestion Assainissement
2018_030 Vote subventions 2018 aux associations
2018_031 Journées Citoyennes
2018_032 RGPD Règlement général de protection des données
2018_033 Défibrillateur
2018_034 Vote de crédits supplémentaires Commune
Installation de deux foyers lumineux

Vote du compte administratif 2017 Commune

2018_019

Monsieur Lionel LACOMBE, 1er Adjoint présente au conseil les résultats de l'exercice 2017 dressé par le Maire, Lionel FILET.

VU D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT - RESULTATS 2017			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
Charges à caractère général – achats, entretiens, services extérieurs	212 642,06	Résultats reportés 2016	154 569,96
Charges de personnel	467 086,71	Vente, prestation service, cantine...	92 095,49
Charges financières – intérêts emprunts	19 712.41	Taxes et dotations subventions Etat	790 732,89

Indemnités élus et cotisations	31 640.08	Revenus immeuble et produits exceptionnels	19 197,77
Participations syndicats, contingent incendie, associations...	104 869.14	produits financiers	2 593,66
Attribution compensation CAB	33 861,00	remboursement sur salaires, atténuation de charges	12 417,47
	869 811.40		1 071 607,24
RESULTATS			201 795.84

La fiscalité 2017

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

. Taxe d'habitation 11 .04 %
. Taxe foncière sur le bâti 19.02 %
. Taxe foncière sur le non bâti 70.29 %

Produits reçus : 495 382.00 €
Compensation sur exonérations Taxe habitation : 26 057.00 €

Les Dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent pour 2017 à 121 575 € soit une baisse de 9 874 € par rapport à 2016.
La dotation de solidarité rurale est de 32 369.00 € soit une augmentation de 2 318 € par rapport à 2016.

La dotation de solidarité communautaire est de 10 497 € soit une baisse de 935 € par rapport à 2016.

Le FPIC Fond de Péréquation des ressources Communales er Intercommunales est de 25 507.00 € soit une baisse de 3 335 € par rapport à 2016.

Les Participations attribuées aux Syndicats en 2017 :

ARTICLE	PARTICIPATIONS SYNDICATS	MONTANT	REALISE
65548 65541	ATD : Agence Technique Départementale	1 050,00 €	1 502,00 €
	SIAS : syndicat Intercommunal Action sociale	7 674,00 €	7 673,40 €
	SIVOS : synd, Intercomm vocation Scolaire	23 285,00 €	23 285,00 €
	DFCI : Défense contre incendie	1 500,00 €	
	Syndicat 3 BASSINS	2 355,00 €	2 352,93 €
	S.D.E. : Synd, Départ Electrification	3 165,00 €	3 624,85 €
	UDM : Union des Maires	365,00 €	364,42 €
	AGEDI : Logiciels Mairie	1 700,00 €	1 500,00 €
	TOTAL PARTICIPATIONS	41 094,00 €	40 302,60 €

Les participations attribuées aux syndicats en 2017 :

ARTICLE	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT	REALISE
6574	OGEC FORFAIT	20 583,00 €	20 583,00 €
	FOOT PAYS EYRAUD	1 500,00 €	1 500,00 €
	LA BOULE	400,00 €	400,00 €
	ASE GUEPES	294,00 €	294,00 €
	ADIL	150,00 €	
	SPORT POUR TOUS	2 250,00 €	2 530,00 €
	NAVIDOR	20,00 €	20,00 €
	TELETHON	30,00 €	30,00 €
	JUMELAGE 2016 ET 2017	1 000,00 €	500,00 €
	ECHECS	300,00 €	
	ALAC COOP	1 000,00 €	300,00 €
	TRICOT CAFE	200,00 €	
	COMITE DES FETES		400,00 €
		27 727,00 €	26 557,00 €

LA SECTION INVESTISSEMENT

VU D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT - RESULTATS 2017			
CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
Remboursement capital emprunts	51 987,64	Résultats 2016 reportés	131 056,11
remboursement prêt relais en attente de subvention	248 945,00	Excédent de fonctionnement capitalisé 2016	100 000,00
Création aires de jeux	50 881,20	FCVTA, Taxe aménagement	7 706,41
Travaux Mairie Agence postale et divers dans autres bâtiments communaux	174 346,99	DETR, Dons et subventions Poste, primes	41 185,80
Achat matériel de bureau et informatique	10 436,62	Subvention Département travaux 2014	128 800,00
Matériel pour cantine	3 308,86	EMPRUNT	95 000,00
TOTAUX	539 906,31	TOTAUX	503 748,32
RESULTATS	-36 157,99		

Les principaux projets de l'année 2017 ont eté les suivants :

La création de deux aires de jeux : l'une dans la cour de l'école, l'autre sur l'espace enherbé Place du général de Gaulle.
La régénération du court de tennis pour la création d'un terrain multisports.
L'achat d'une table de Ping Pong.

La rénovation des locaux de la Mairie avec intégration de l'Agence Postale Communale.
L'achat de mobilier pour aménager ces locaux.
La réhabilitation électrique de l'ancienne Poste.

L'Achat d'un ordinateur pour l'école pour un vidéo projecteur interconnecté.
Un chariot chauffant pour le Restaurant Scolaire et des armoires de rangement.

Les subventions d'investissements reçues en 2017 :

Les subventions attribuées par le Département, au titre des Contrats d'Objectifs 2014/2015, pour la réhabilitation de la salle des Fêtes : 128 800 €.

Une Aide financière de la Poste, pour l'aménagement de l'Agence Postale : 18 000 €.
Une avance demandée à la Préfecture dans le cadre du DETR 2017, pour la rénovation des locaux Mairie/APC : 10 279.80 €.
Une prime de la CEE, dans le cadre des économies d'énergies réalisées par la réhabilitation de la Salle des Fêtes : 5 794.15 €
Une subvention du FIPD pour la sécurisation des Etablissements Scolaires : 1 974.00 €
Des dons d'associations : 5 137.85 €.

Les subventions d'investissements attribuées mais non versées :

L'aide du Département dans le cadre des Contrats de Territoires 2017, pour l'aménagement des aires de jeux : 11 399 € et des travaux réalisés dans la Mairie/APC : 28 555 €
Le solde du DETR 2017 pour les travaux de la Mairie /APC : 23 986.20 €
L'attribution d'une somme dite « réserve parlementaire » pour l'installation des aires de jeux et terrain multisports : 5 000 €.

Les résultats des sections pour 2017 :

Résultats de l'exercice 2017			
Dépenses fonctionnement	869 811,40	47 225,88	EXCEDENT
Recettes fonctionnement	917 037,28		
Dépenses investissement	539 906,31	-167 214,10	DEFICIT
Recettes d'investissement	372 692,21		

La présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		131 056.11		154 569.96		285 626.07
Opérations exercice	539 906.31	372 692.21	869 811.40	917 037.28	1 409 717.71	1 289 729.49
Total	539 906.31	503 748.32	869 811.40	1 071 607.24	1 409 717.71	1 575 355.56
Résultat de clôture	36 157.99			201 795.84		165 637.85
Restes à réaliser	19 000.00	68 940.20			19 000.00	68 940.20
Total cumulé	55 157.99	68 940.20		201 795.84	19 000.00	234 578.05
Résultat définitif		13 782.21		201 795.84		215 578.05

Le conseil municipal :
- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- vote à la majorité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement Commune 2018 020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice2017
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 201 795.84 €

SECTIONS	REPORT (2016)	AFFECTATION (1068) EN 2017	RESULTATS 2017	RESULTATS DE CLÔTURE
INVESTISSEMENT	131 056,11		-167 214,10	-36 157,99
FONCTIONNEMENT	254 569,96	100 000,00	47 225,88	201 795,84
			-119 988,22	165 637,85

Le conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	
Pour mémoire budget précédent	Dépenses
Excédent antérieur reporté	154 569,96
virement à la section investissement	100 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT	47 225,88
RESULTAT CUMULE AU 31,12,2017	201 795,84
AFFECTATION AU COMPTE 1068 INVESTISSEMENT	50 000,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	151 795,84

Vote du compte de gestion Commune 2018 021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lionel FILET.
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

TAXES LOCALES 2018
2018_026

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'impositions, les bases prévisionnelles de 2018 ayant augmentées, le produit global attendu sans augmentation de taux serait de 501 040 €.

Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2013.
Compte tenu des investissements réalisés et afin de maintenir la fiscalité de la commune, il propose une augmentation :

- taxe d'habitation : + 2 % soit 11.26
- taxe foncière bâti : + 2 % soit 19.40
- taxe foncière non bâti : + 1 % soit 70.99
-

Le produit fiscal attendu pour 2018 s'élèverait à : 510 687 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote du budget primitif Commune
2018_022

Le Maire énonce les propositions pour le vote du budget et indique :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévues sur le budget prévisionnel 2018 représentent 906 815 euros.
Les résultats reportés de 2017 sont de 151 795.84 € - soit montant global de 1 058 610.84 €.
Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Les Montants des dotations : 2015 : 150 110 €,
2016 : 131 449 €, 2017 : 121 575 €, 2018 : 120 437 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :
Les impôts locaux montant prévisionnel 2018 : 510 687 € + compensation 26 001 €.
Les dotations versées par l'Etat 2018 : Dotation de solidarité rurale, dotation de péréquation...
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : restaurant scolaire, garderie, locations de salles, concessions cimetière...
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières

premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Les salaires représentent 474 850 € chapitre 012, des dépenses de fonctionnement de la commune, soit 44.85 %.
Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 058 610.84 € euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Affection de résultats 2017 :
Les résultats de fonctionnement 2017 étant excédentaire de 201 795.84 € - un report de 151 795.84 € a été inscrit au budget primitif de 2018, et un virement à la section investissement de 50 000 €.

La fiscalité appliquée en 2018
Les taux des impôts locaux pour 2018 : - *concernant les ménages*
. Taxe d'habitation 11.26 %
. Taxe foncière sur le bâti 19.40 %
. Taxe foncière sur le non bâti 70.99 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 510 687 €.

Les Participations aux Syndicats (obligatoires) :

ARTICLE	PARTICIPATIONS SYNDICATS	MONTANT
65548	ATD : Agence Technique Départementale	1 502,00
	SIAS : syndicat Intercom. Action Sociale	13 806,00
	SIVOS : synd. Intercomm vocation scolaire	23 864,00
	DFCI : Défense Contre Incendie	1 003,00
	ATD part. RGPD Réglement Protection Données	1 000,00
	ELECTRIFICATION	3 466,00
	UDM : Union des Maires	365,00
	AGEDI : logiciels Mairie	1 700,00
	TOTAL PARTICIPATIONS	46 706,00

Les participations aux Associations proposées dont une partie en divers qui sera attribuée en fonction des demandes :

ARTICLE	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT	PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	MONTANT
6574	OGEC FORFAIT	17 125,00	ALAC	1 000,00
	LA BOULE	400,00	LE CHANT PAR LA PAROLE	200,00
	ASE GUEPES	300,00	UPMRAC	600,00
	COMITE JUMELAGE	500,00	COMITE DES FETES	-
	SPORT POUR TOUS	2 300,00	S/TOTAL	24 025,00
	NAVIDOR	50,00	DIVERS	3 475,00

	TELETHON	50,00	TOTAL	27 500,00
	FOOT PAYS EYRAUD	1 500,00		
	S/TOTAL	22 225,00		

Les dépenses par chapitre de la section fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	331 900.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	474 850.00
014	Atténuations de produits	33 861.00
65	Autres charges de gestion courante	149 157.00
66	Charges financières	17 150.00
67	Charges exceptionnelles	2 800.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	500.00
022	Dépenses imprévues	8 392.84
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 058 610.84

Les recettes par chapitre de la section fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	97 000.00
73	Impôts et taxes	570 013.00
74	Dotations et participations	226 302.00
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	151 795.84
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 058 610.84

LA SECTION INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...
Le budget d'investissement de la ville regroupe :
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions

Les projets de dépenses en investissement sont les suivants :

TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT	Prévus 2017 et réalisés 2018
TRAVAUX MAIRIE APC	MENUISERIE FOYENNE	846,00	X
CONTRÔLE TVX MAIRIE APC	BUREAU VERITAS	582,00	X
ECLAIRAGE RUE PASSAGERE	SDE 24	2 350,00	X
MAISON LOCATION	ELECTRICIEN LAVAL	9 756,00	X
MAISON LOCATION	MENUISERIES ROQUES	5 465,76	X
MAISON ASSOCIATIONS	PLATRERIE ISO FLORES	6 205,20	
MAISON ASSOCIATIONS	MENUISERIE BASPEYRAS	9 785,17	
PARKING	ENT BOUIJAUD Z1	48 978,00	
	ENT BOUIJAUD Z2	4 935,00	
	ENT BOUIJAUD Z3	7 254,00	
INTERPHONE ECOLE	LAVAL	2 070,00	
PACK ZERO PHYTO	THOMAS	5 749,44	
MATERIEL CANTINE	CHOMETTE	767,94	
PANNEAUX SIGNALISATION	GIROD	506,12	
PARKING CIMETIERE	DELPECH	3 237,72	
TABLE CHARIOT SDF	ALTRAD	2 166,60	
ECRAN	SCOFI	357,34	
ORDI PORTABLE	LECLERC	500,00	
LUMINAIRES BOULES	SDE 24	2 300,00	

Les Recettes d'Investissement :

Les subventions d'investissement attribuées (non versées en 2017) et reportées sur le budget 2018, sont les suivantes :

- **le solde du DETR 2017 pour la Mairie : 23 986.20 €**
- **le contrat de Territoire Département pour les jeux : 11 399.00 €**
- **le contrat de territoire pour la Mairie APC : 28 555.00 €**
- **la réserve parlementaire : 5000 €.**
-

Les subventions demandées en 2018 et non attribuées, donc non inscrites au budget :

- **le DETR 2018 pour le parking,**
- **le DETR 2018 pour la réhabilitation de la maison des associations,**
- **la prime CEE dans le cadre des économies d'énergies, dossier Mairie : APC**

Les dépenses par chapitre de la section investissement :

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	2 300.00
21	Immobilisations corporelles	113 025.00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 231.00
020	Dépenses imprévues	7 279.21
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	36 157.99
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	203 993.20

Les recettes par chapitre de la section investissement :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	72 293.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 200.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	203 993.20

Les données synthétiques du budget – récapitulatif :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
PREVU	1 018 610,84	RESULTAT REPORTE	151 795,84
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	40 000,00	PREVU	906 815,00
TOTAUX	1 058 610,84	TOTAUX	1 058 610,84

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
REPORT 2017	36 157,99	EXCEDENT FONCT CAP	50 000,00
PREVU	167 835,21	VIREMENT SECTION FONCT	40 000,00
		PREVU	113 993,20
TOTAUX	203 993,20		203 993,20

GLOBALISE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 058 610,84	1 058 610,84
INVESTISSEMENT	203 993,20	203 993,20
TOTAUX	1 262 604,04	1 262 604,04

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal DELIBERE et DECIDE l'adoption du budget de la Commune pour l'année 2018 présenté par son Maire.

FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE MARIE-CLAUDE SERRES DES COMMUNES FRAISSE MONFAUCON
2018_027

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation, une convention a été signée en date du 20 mai 2014 avec les Maires des communes de Fraisse, et Monfaucon pour établir le montant de la participation annuelle, des dites communes, aux frais de fonctionnement, des enfants de leurs communes respectives, qui fréquentent l'école primaire publique Marie-Claude SERRES.
Dans le cadre du budget de 2018, un accord à cette convention a été établi, entre les trois communes, en réajustant la base relative aux frais de fonctionnement de l'école. (convention revue annuellement).
Cette convention a été validée par les Maires des communes de Monfaucon et Fraisse, en date du 5 avril 2018.

Le montant de la participation pour Fraisse s'élève à : 4 630.00 €.
Le montant de la participation pour Monfaucon s'élève à : 16 068.00 €.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité et valide les décisions présentées.

PARTICIPATION FRAIS FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT ASSOCIATION
2018_028

Conformément à la convention établie avec l'Ecole privée st Joseph, sous contrat d'association, le 27 mars 2015, la commune attribue une participation aux frais de fonctionnement par enfants du Fleix, qui fréquentent cet établissement scolaire.

Le montant de la participation pour cette année 2018 est inchangé soit 685 €.

Le nombre d'élèves du Fleix scolarisés rentrée 2017/2018 : 25 enfants.

Montant de la participation pour l'année 2018 : 17 125 €

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution de la subvention.

Vote du compte administratif – Assainissement
2018_023 remplacé par 2018_035

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lionel LACOMBE 1er Adjoint présente les résultats de l'exercice 2017, dressé par le Maire Lionel FILET.
Section Fonctionnement : DEPENSES
Les principales dépenses sont les chapitres 61 et 62 qui correspondent aux frais de maintenance du réseau, aux dépenses d'électricité et téléphone des postes de refoulement, à la rémunération pour perception de la redevance, et aux heures de l'agent chargé de l'entretien...
Section Fonctionnement : RECETTES
Les principales recettes perçues cette année 2017 sont :
- **les redevances assainissement pour 76 453.80 €,**
- **les participations aux frais de nouveaux raccordements : 11 400.00 €,**
- **la prime épuratoire : 1 786.00 €.**

Section investissement : DEPENSES
Prévision : 1 727 316 – Réalisation : 74 005.72
Le montant des prévisions correspond au programme de réhabilitation de la station d'épuration et des équipements.

Ce dossier de marché étant en cours, il n'a été réalisé que les premières études nécessaires à la réalisation de l'appel d'offres : dossier loi sur l'eau, relevé topographique... maîtrise d'œuvre.
Des bons de commandes ont été aussi donnés pour l'extension de réseau et la création de nouveau branchement.

Section investissement : RECETTES

Le résultat reporté de 2016 144 019.20 € et l'affectation de résultat 80 000 € ont permis l'équilibre de la section investissement.

Les résultats de l'exercice 2017 sont les suivants :

Résultats de l'exercice 2017			
Dépenses fonctionnement	74 645,43	34 463,39	EXCEDENT
Recettes de fonctionnement	109 108,82		
Dépenses investissement	74 005,72	49 481,28	EXCEDENT
Recettes d'investissement	123 487,00		

La présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		144 019.20		36 096.62		180 115.82
Opérations exercice	74 005.72	123 487.00	74 645.43	109 108.82	148 651.15	232 595.82
Total	74 005.72	267 506.20	74 645.43	145 205.44	148 651.15	412 711.64
Résultat de clôture		193 500.48		70 560.01		264 060.49
Restes à réaliser	1 105 000.00				1 105 000.00	
Total cumulé	1 105 000.00	193 500.48		70 560.01	1 105 000.00	264 060.49
Résultat définitif	911 499.52			70 560.01	840 939.51	

Le conseil municipal :

- ***Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.***
- ***Reconnait la sincérité des restes à réaliser.***
- ***Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.***

Affectation du résultat de fonctionnement – Assainissement 2018_025

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 70 560.01 €

	REPORT (N-1)	AFFECTATION	RESULTATS 2017	RESULTAT DE CLÔTURE
INVESTISSEMENT	144 019,20		49 481,28	193 500,48
FONCTIONNEMENT	116 096,62	80 000,00	34 463,39	70 560,01
				264 060,49

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017	
Pour mémoire budget précédent	Dépenses
Excédent antérieur reporté	36 096,62
virement à la section investissement	80 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT	34 463,39
RESULTAT CUMULE AU 31,12,2017	70 560,01
AFFECTATION AU COMPTE 1068 INVESTISSEMENT	30 000,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE FONCTIONNEMENT	40 560,01

Vote du compte de gestion – Assainissement 2018 024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Lionel FILET Maire.
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les borderaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le budget primitif du service Assainissement 2018 2018 029

Le Maire énonce les propositions suivantes et indique aux membres présents que :

- **contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, tel que l'entretien et la maintenance des réseaux, en bon état de fonctionnement, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.**

Cette année 2018, le budget d'investissement de la commune pour le service Assainissement concerne :

Dépenses : le projet de réhabilitation des équipements :

- **opération 1 : la réhabilitation des réseaux de collecte actuelle,**
- **opération 2 : la modification du rejet des eaux traitées vers la rivière Dordogne afin de ne plus impacter la Charente**
- **opération 3 : la construction d'une nouvelle station d'épuration de filière « filtre à sable planté de roseaux à écoulement vertical et à 1er étage de traitement »,**

- **opération 4 : le curage des boues.**
- **l'extension du réseau au lieu dit « le Maine » et jusqu'à « Sorges ».**

Recettes : les subventions attendues :

Des dossiers de demandes de subventions ont été faits, pour ce programme de travaux, auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
Le marché par appel d'offre, attribuant le dit marché a été validé par le conseil municipal en date du 25.01.2018.

Les dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	68 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000.00
65	Autres charges de gestion courante	7 000.00
66	Charges financières	3 168.00
67	Charges exceptionnelles	4 700.00
022	Dépenses imprévues	4 548.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 412.79
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	141 329.01

Les recettes de la section fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	79 800.00
74	Subventions d'exploitation	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 469.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 560.01
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	141 329.01

Les recettes de la section d'investissement :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	1 105 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 090.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 469.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 132 559.00

Les recettes de la section investissement :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	866 645.73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 412.79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	193 500.48
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 132 559.00

Les résultats globalisés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Prévision	141 329,01	Résultat reporté	40 560,01
Dépenses Imprévues	4 548,22	Prévision	81 300,00
		Amortissements	19 469,00
TOTAUX	141 329,01		141 329,01

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
Prévision	1 113 090,00	Résultat reporté	193 500,48
Amortissement	19 469,00	Excédent fonctionnement capitalisé	30 000,00
		Amortissements	42 412,79
		Emprunt	866 645,73
TOTAUX	1 132 559,00		1 132 559,00

GLOBALISE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	141 329,01	141 329,01
INVESTISSEMENT	1 132 559,00	1 132 559,00
TOTAUX	1 273 888,01	1 273 888,01

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal DELIBERE et DECIDE l'adoption du budget de la Commune pour l'année 2018 présenté par son Maire,

VOTE SUBVENTIONS 2018 A ASSOCIATIONS
2018_030

Afin de répondre aux demandes de certaines associations, il est proposé la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2018
ASE FRELONS	300.00 €
ASS SPORTPOUR TOUS	2 300.00 €
TELETHON	50.00 €
ALAC LA BOULE	400.00€
NAVIDOR	50.00 €
OGEC ECOLE PRIVEE	17 125.00 €
ALAC COOP SCOLAIRE	1 000.00 €
UPMRAC	600.00 €
FOOT PAYS EYRAUD	1 500.00 €
TOTAL	23 325.00 €

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution des subventions tel que proposées, et autorise le Maire à procéder aux mandats nécessaires article 6574.

JOURNEES CITOYENNES
2018 031

Mme RECLUS Josiane Adjointe au Maire, propose au conseil de délibérer pour les journées citoyennes.
Il s'agit d'associer des bénévoles à un chantier communal, afin de réaliser divers opérations, ou missions qui incombent normalement à un service publique : nettoyage, plantations ...
Les bénévoles sont placés pendant ces journées sous la responsabilité de la commune qui est Maître d'Ouvrage.
Les Journées retenues sont le Dimanche 29 avril et le samedi 26 mai, pour le nettoyage des berges de la Dordogne, et de l'embarcadère route du Mignon.

Afin de pouvoir mener à bien ces journées, le conseil doit délibérer pour :
- **valider les dates choisies,**
- **le lieu des interventions,**
- **le nombre de bénévoles qui est estimé à 40 personnes,**
- **indiquer auprès de l'assurance communale les informations nécessaires à l'organisation de ces journées citoyennes.**

Dans le cas ou un ou plusieurs bénévoles interviendraient en dehors des journées citoyennes, pour finaliser cette opération, une convention précisant l'activité, la durée, la couverture assurantielle de la collectivité et du bénévole est requise.

De plus, il sera nécessaire après débroussaillage de procéder au brûlage des déchets végétaux.
A cet effet, une déclaration sera faite à la préfecture

le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité ces journées citoyennes.

RGPD REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES
2018 032

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un Règlement Européen applicable à partir du 25 mai 2018.
L'objectif du RGPD est de s'adapter aux nouvelles réalités numériques, de faire face au nombre grandissant de cyber attaques, et de protéger les données personnelles des citoyens, des agents et leur traitement (messagerie, facturation, élections, ressources humaines ...).
Les organismes publics doivent nommer un Délégué à la protection des données.
Il s'agit bien de la protection des données personnelles des personnes vivantes, identifiées ou identifiables.
L'Agence Technique Départementale ATD24, propose de devenir le Délégué mutualisé à la Protection des Données (DPD).
Les missions proposées par l'ATD sont les suivantes :
- **sensibiliser, informer, former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles,**
- **recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les obligations du RGPD,**
- **identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD,**
- **mener une « étude d'impact » en cas d'utilisation de données personnelles représentant des risques,**
- **mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données.**

La collectivité peut nommer un Délégué à la Protection des Données en interne, ou externe qui peut être mutualisé (ATD). L'avantage de la mutualisation est triple :
- **réduire les coûts,**

- disposer d'un logiciel collaboratif de recensement de bases de données et de traitements,
- bénéficier d'une veille nationale en rapport avec la CNIL.

Le coût de ce service est de 1000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

DEFIBRILATEUR
2018 033

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'installer un défibrillateur dans la zone salle des Fêtes et stade de Foot, de type extérieur.
Dans le cadre d'une nouvelle installation, la Fondation CNP Assurances lance un appel à projet dédié aux collectivités territoriales qui s'engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et, former la population à leur utilisation.
Un dossier de candidature est à constituer pour une subvention sollicitée à hauteur de 50%.
Le coût d'un défibrillateur est de 2 469.23 € HT soit 2 963.08 € TTC. Le coût de l'information Grand Public est de 250 € HT soit 300 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité et sollicite la Fondation CNP Assurances pour l'attribution d'une subvention.

Vote de crédits supplémentaires
2018 034

Considérant les restes à réaliser 2017, et notamment l'article 2152, pour l'installation de lanternes rue de la Passagère.
Constatant la réalisation de ces travaux et l'amortissement qui résulte de cette opération, il y a lieu de procéder à une modification d'article.
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582 - 10	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2350.00	
2152 - 10	Installations de voirie	-2350.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les modifications aux articles comptable indiqués.

ECLARAGE PULIC

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de faire installer deux foyers lumineux supplémentaires :
- 1 rue du Capitaine Coste (devant commerce),
- 1 rue de la Garenne (à hauteur maison Arnaud).

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité et sollicite l'intervention du S.D.E. pour l'étude de cette réalisation.

séance levée à 23H00

Le Maire, Le Secrétaire,